

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu
En vigueur au 01/01/2012 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2653.66
Premier timonier	2439.91
Deuxième timonier	2316.77
Matelot-motoriste	2280.45
Matelot	2186.28
Batelier de barge	2294.98
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	2168.20
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1903.77
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1726.27

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2425.44
Premier timonier	2233.42
Deuxième timonier	2121.08
Matelot-motoriste	2095.72
Matelot	2012.41

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1635.66